



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts

Document de synthèse présenté par les grands groupes

Résumé

Le développement social a été considérablement négligé dans les débats sur les manières de renforcer la gestion durable des forêts et, ainsi, d'améliorer les moyens de subsistance et lutter contre la pauvreté. Resserrer les liens sociaux au sein et entre les collectivités est indispensable pour accroître les avantages économiques de l'exploitation forestière durable et réduire son impact sur l'environnement. L'augmentation des capacités, le respect des droits des femmes et des jeunes, l'amélioration de la sécurité du régime foncier et le renforcement du rôle des associations, des syndicats et des réseaux sont des éléments incontournables du développement social. Les mesures particulières qu'il convient de prendre sont bien connues et il existe, dans le monde, de nombreux exemples de bonnes pratiques. Les grands groupes demandent aux gouvernements et aux autres entités de recenser et de promouvoir ces pratiques, l'objectif étant de favoriser le développement social solide qui est essentiel pour une gestion durable des forêts.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Gestion durable des forêts et développement social.....	3
II. Renforcement des capacités.....	4
III. Femmes.....	4
IV. Les jeunes.....	4
V. Régime foncier.....	5
VI. Associations, syndicats et réseaux.....	6
VII. L'avenir.....	6

I. Gestion durable des forêts et développement social

1. Comme le développement durable en général, la gestion durable des forêts a des dimensions économiques, environnementales et sociales.
2. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la gestion durable des forêts, ce sont les questions économiques et environnementales qui ont retenu le plus l'attention. On comprend de mieux en mieux l'importance des activités économiques des peuples autochtones, des collectivités et des familles ayant des droits sur des forêts, qui en assurent la gestion ou qui en sont propriétaires, ainsi que des ouvriers, des femmes et des jeunes qui appartiennent à ces groupes ou qui les côtoient. En outre, la valeur écologique d'une gestion forestière de qualité est bien connue. Néanmoins, la dimension sociale de ce travail et de son impact sur l'environnement est presque totalement ignorée.
3. La dimension sociale de la gestion forestière est liée à la qualité et à l'étendue des relations entre les familles, les collectivités et les régions, qui constituent le fondement permettant une amélioration constante des pratiques forestières et la production et le partage des avantages économiques accrus découlant de la gestion durable des forêts. Grâce à la cohésion qui règne au sein des collectivités et entre elles, celles-ci peuvent coopérer dans les domaines d'intérêt communs et gérer les conflits. Ces relations entretiennent une communauté d'identité et d'aspirations aux échelons de la collectivité et du paysage qui encourage fortement les collectivités à renforcer la durabilité de la gestion forestière.
4. La force ou la faiblesse relative de ces relations a de profondes répercussions sur la capacité des collectivités de participer aux améliorations durables des techniques de gestion et aux gains qu'elles permettent en termes d'avantages économiques, de protection de la diversité biologique et d'adaptation aux effets des changements climatiques ou d'atténuation de leurs effets. Des entreprises familiales et communautaires viables sur le plan économique et des rapports sociaux sains sont indispensables à une gestion durable des forêts. Ces facteurs étant très interdépendants, ils se renforcent ou s'affaiblissent mutuellement en fonction de leur force ou de leur faiblesse.
5. Ces principes s'appliquent aux secteurs représentés par les grands groupes, à savoir les jeunes, les femmes et la main-d'œuvre, ainsi que les collectivités, les peuples autochtones et les familles qui sont titulaires de droits sur les forêts, qui en assurent la gestion ou qui en sont propriétaires, la communauté scientifique et les associations de défense de l'environnement.
6. Pour développer cette dimension sociale, il faut renforcer le réseau des relations qui constituent le fondement social de la gestion forestière durable. Pour améliorer la capacité des familles, des collectivités et des peuples autochtones de prendre en main plus efficacement la gestion des forêts et le traitement et la commercialisation des produits forestiers et des services connexes, il faut à la fois disposer de compétences techniques et être capable de renforcer les rapports sociaux. Les deux éléments centraux du renforcement des capacités sont la mise en place d'un régime foncier solide, clair et exécutoire et l'existence d'associations efficaces. La participation effective des femmes et des jeunes à tous les processus et mécanismes utiles est un principe primordial qu'il convient de respecter à toutes les étapes de la gestion forestière durable.

II. Renforcement des capacités

7. Les familles, les collectivités, les peuples autochtones, les travailleurs et les associations représentant les grands groupes apportent une contribution immense aux avantages actuellement tirés de la gestion forestière durable et des activités économiques connexes.

8. Cette contribution peut augmenter considérablement si l'on investit davantage dans le renforcement des capacités dans différents domaines, dont les compétences en matière de gestion des entreprises forestières communautaires, l'accès aux marchés, les circuits de commercialisation et les réseaux connexes, ainsi que la vulgarisation forestière dans le cadre de programmes de formation et d'enseignement.

9. Instaurer et maintenir des conditions garantissant des emplois corrects, sûrs et équitablement rémunérés (conformément aux principes établis dans le Programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail), en s'appuyant sur des programmes de formation professionnelle appropriés, est une autre manière de renforcer les capacités qui contribue directement à assurer une gestion forestière durable dans toutes les collectivités.

III. Femmes

10. Les femmes étant très souvent les principales utilisatrices des forêts, il est indispensable qu'elles participent pleinement aux actions menées pour assurer une gestion forestière plus durable et faire en sorte que leurs collectivités profitent davantage des bienfaits découlant des activités forestières.

11. Bien qu'elles en soient d'importantes utilisatrices, les femmes n'ont souvent aucun droit sur les forêts qu'elles utilisent et entretiennent. Elles sont exclues de la prise de décisions et ne disposent ni des informations ni des ressources voulues pour améliorer la qualité de leur travail et augmenter les revenus qu'elles en retirent. Souvent, on leur refuse une rémunération équitable et toute représentation au niveau décisionnel.

12. Cette exclusion est liée à plusieurs facteurs, dont le fait que le travail des femmes a été largement sous-évalué, voire pas du tout pris en compte, parce qu'il s'inscrit souvent dans des activités à petite échelle.

13. Il faut que les pouvoirs publics et tous les acteurs de la société civile reconnaissent le travail, les connaissances et les besoins particuliers des femmes et qu'ils en fassent des partenaires essentiels pour tout ce qui touche à la gestion durable des forêts.

IV. Les jeunes

14. Pour qu'une activité soit viable à long terme, il est indispensable que les jeunes y participent activement et véritablement.

15. Les pouvoirs publics, les organismes et les associations doivent tous chercher activement à faire participer davantage les jeunes à tous les aspects de leurs missions.

16. Encourager la participation des jeunes vise en partie à leur offrir des possibilités d'apprentissage, mais les enjeux sont autrement plus importants car nous avons tous besoin du point de vue de ceux qui vivront la fin de ce siècle, qui s'annonce de plus en plus difficile.

17. Non seulement les jeunes apportent un regard nouveau, mais l'idéalisme et l'enthousiasme extraordinaires qu'ils mettent au service du volontariat et leur sens du devoir vis-à-vis de la collectivité et de l'environnement sont des atouts inestimables pour les collectivités et les associations suffisamment sages pour les mettre à contribution. L'énergie des jeunes peut se manifester sous de nombreuses formes très fructueuses. Les jeunes peuvent participer aux activités des organisations communautaires existantes ou déployer leur énergie dans le cadre d'initiatives qu'ils ont eux-mêmes lancées. Des possibilités particulièrement intéressantes sont offertes par l'éducation au développement durable, qui permet aux jeunes d'offrir une contribution particulière en aidant à modifier les valeurs et les modes de vie au profit d'une durabilité accrue.

18. Une coopération constructive entre les générations est nécessaire pour construire un avenir meilleur. Il ne suffit pas de se borner à donner aux jeunes la possibilité de participer, il faut que ceux-ci soient présents et participent activement et, lorsque tel n'est pas le cas, il importe de leur demander ce dont ils ont besoin pour pouvoir participer.

V. Régime foncier

19. Le régime foncier désigne dans le présent contexte le droit d'utiliser entièrement ou en partie les ressources se trouvant à la surface des forêts et dans leur sous-sol. Il englobe un large éventail d'arrangements juridiques et coutumiers, allant de la propriété familiale ou collective directe au droit très limité d'exploiter une seule ressource mineure dont peut jouir une communauté. Ces arrangements recouvrent de nombreuses combinaisons plus ou moins larges de ressources et d'utilisations couvertes par des droits et des responsabilités plus ou moins étendus en matière de gestion.

20. Le régime foncier limite et renforce à la fois le lien de la population locale à la forêt et montre également dans quelle mesure la société dans son ensemble comprend et apprécie le rôle que jouent les familles et les collectivités dépendant des forêts dans la gestion de celles-ci.

21. Le régime foncier a une influence directe sur l'énergie que consacre une famille ou une collectivité à la gestion durable d'une forêt. De nombreuses études ont montré que, dans les régions où les familles et les collectivités participent à la gestion des forêts ou des zones naturelles protégées, les forêts sont mieux préservées. Un régime foncier clair et sûr permet à la fois de les responsabiliser et de susciter leur intérêt pour une gestion durable des ressources forestières. L'assurance de bénéficier à long terme de revenus découlant de l'exploitation forestière contribue fortement à la stabilité sociale, à l'élimination des différends fonciers et à la diminution des pressions à l'origine de migrations ainsi que des perturbations de la vie des familles et des collectivités qui en résultent.

22. Tout régime foncier, aussi ouvert ou restrictif qu'il soit, renforce d'autant plus la volonté de gérer durablement les forêts qu'il est clair et exécutoire.

23. Plus un régime foncier est solide, plus il crée d'avantages pour les familles, les collectivités et la société dans son ensemble. Il faudrait mener d'urgence un dialogue international approfondi sur cette question afin de recenser les résultats concrets que des régimes fonciers clairs et solides ont eu, dans différentes régions du monde, sur les moyens de subsistance, la diversité biologique et l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

VI. Associations, syndicats et réseaux

24. La liberté d'association est un droit fondamental des travailleurs, des agriculteurs et des petits propriétaires terriens, des femmes, des jeunes et des collectivités.

25. Les associations donnent à leurs membres les moyens de partager leur expérience et leur savoir-faire, de présenter une position commune aux pouvoirs publics et de négocier efficacement avec d'autres parties.

26. Les associations permettent à la population locale de faire en sorte que sa profonde connaissance traditionnelle et son expérience locale de la forêt soient prises en compte à la fois lors de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions au niveau local.

27. Les associations peuvent aussi mener des actions au niveau local ou à d'autres niveaux pour promouvoir et entreprendre des activités liées à la gestion durable des forêts qui contribuent directement à l'amélioration des moyens de subsistance et donc à la mise en œuvre sur le terrain des engagements internationaux.

28. Les associations ont un rôle essentiel à jouer en contribuant à l'efficacité des politiques et des programmes menés par les pouvoirs publics, dès leur conception et au moment de leur application; la valeur que peut avoir cette contribution est encore plus importante en cas de restrictions budgétaires.

29. Il arrive que des associations critiquent des gouvernements. Si personne n'apprécie les critiques, en particulier dans le contexte de plus en plus difficile qui marque le début du XXI^e siècle, les critiques des associations pourraient inciter les gouvernements à améliorer et renforcer leurs politiques et stratégies en faveur d'un développement social et économique durable.

30. Les associations collaborent également, en tant que partenaires, avec des organismes gouvernementaux, ce qui, pour les unes comme pour les autres, présente des avantages si importants qu'ils éclipsent les dangers et les risques que l'on pourrait craindre d'une telle collaboration.

31. Les gouvernements doivent envisager favorablement le développement des associations et s'efforcer d'établir des partenariats efficaces avec celles-ci.

VII. L'avenir

32. Les questions spécifiques qui sont examinées dans le présent document appellent des mesures concertées de la part des pouvoirs publics et de la société civile. Si la plupart des mesures requises ont été débattues maintes fois, peu ont été adoptées ou appliquées. Les principaux obstacles sont les contraintes budgétaires, la

résistance des institutions et les risques politiques dus à des divergences au sein des collectivités et de la société civile.

33. Pour progresser de manière sensible et durable dans la lutte contre la pauvreté et les efforts visant à améliorer les moyens de subsistance, il est indispensable d'accorder une attention particulière à la dimension sociale de la gestion durable des forêts. Dans tous les pays et toutes les régions et à l'échelon international, il existe de bons exemples de développement social dans le secteur de la foresterie et dans des secteurs connexes. Nous proposons que ces exemples positifs soient recensés et qu'ils forment la base d'une série de directives sur les pratiques optimales en matière de renforcement des capacités, d'intégration des femmes et des jeunes, d'amélioration réelle des régimes d'occupation et de création d'associations, de syndicats et de réseaux efficaces.
